

الرقم: 005/2	الموضوع: العنف ضد المرأة		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث 
البلد: تونس	موقع الواب :	المصدر : <b>Le temps</b>	
العدد و [ص] :	التاريخ: 2010-11-25		

*Editorial d'opinion par l'Ambassadeur des Etats-Unis, Gordon Gray*

## **“La lutte contre la violence basée sur le genre : une responsabilité partagée”**

**L**a Tunisie a une longue tradition progressiste à l'égard des droits octroyés aux femmes. Le Code du Statut personnel promulgué en 1956 a contribué d'une manière significative à rehausser le statut des femmes dans la société tunisienne en abolissant la polygamie, en exigeant un consentement mutuel pour le mariage et en mettant en place une procédure judiciaire dans le cas du divorce.

Les amendements apportés au Code en 1993 ont garanti davantage les droits sociaux et économiques des femmes tunisiennes. En outre, ces amendements sont spécifiquement adressés à la violence basée sur le genre. La Tunisie poursuit sa politique de leader dans son effort engrangé pour faire avancer le statut des femmes par la nomination d'une candidate très qualifiée pour le nouveau poste de sous secrétaire général des Nations Unies chargée des affaires de la femme et en Présidant l'Organisation de la Femmes Arabe (OFA), des actions qui montrent davantage la place privilégiée accordée aux femmes tunisiennes par leur pays.

Toutefois, la violence à l'égard de la femme continue à affecter chaque nation sur terre. La violence basée sur le genre est une pandémie globale qui va au-delà de toute frontière ethnique, raciale, religieuse, économique et éducative. Elle peut menacer les femmes et les filles à n'importe quel stade de leur vie – de l'infanticide, à l'accès inadéquat à l'éducation, à la santé et la nutrition, en passant par le mariage des enfants, le trafic humain, les crimes soit disant « d'honneur », les meurtres de dot, la violence domestique, le viol, la négligence et la marginalisation des veuves. La violence sexuelle et le viol prolongent davantage le cycle des conflits et ravagent des communautés entières détruisant ainsi la texture même de la société.

Cette année, nous évoquons de nouveau les “16 Jours d'Activisme contre la Violence basée sur le Genre,” qui commencent le 25 novembre avec la Journée Internationale pour l'Elimination de la Violence contre les Femmes et s'achèvent le 10 décembre juste avec la Journée Internationale des Droits de l'Homme.

Les Etats-Unis d'Amérique, la Tunisie et la communauté internationale se sont joint pour exhorter l'élimination de la violence contre les femmes. Nous devons redresser le statut en bas de l'échelle des femmes et des filles à travers le monde qui les rend sous estimées et vulnérables. Nous devons faire face à l'impunité qui trop souvent laisse les auteurs flagrants en liberté. En outre, nous devons soutenir l'inclusion des hommes et des enfants dans la lutte contre la violence et le changement des attitudes du genre masculin. Enfin, nous devons promouvoir et mettre l'accent sur les programmes qui sont déjà en place.

**C**ette année, les 16 Jours d'Activisme contre la Violence basée sur le Genre seront suivis immédiatement par le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la sécurité. Cette résolution vise à considérer les femmes non seulement comme des victimes de violence mais aussi comme des agents de paix et de réconciliation. Le seul moyen pour réaliser ces objectifs, c'est en réduisant le nombre de conflits à travers le monde, d'éliminer le viol comme arme de guerre, de combattre la culture d'impunité eu égard à la violence sexuelle et de bâtir une paix durable est de compter sur les contributions des femmes et des hommes dans chaque aspect du processus de paix et de maintien de la paix.

La stratégie de la sécurité nationale du président Obama reflète ceci lorsqu'il a déclaré que « les pays sont beaucoup plus pacifiques et prospères lorsque les femmes jouissent de leurs pleins droits et d'opportunités équitables. Lorsque ces droits et opportunités leur sont niés, les pays ne peuvent se développer. »

Attribuer le droit économique aux femmes est aussi une partie intégrale à toute approche soutenue pour éradiquer la violence contre les femmes. Des études ont prouvé que les femmes qui maîtrisent leurs propres ressources sont moins susceptibles d'être victime à cause de leur genre.

Ces 16 jours sont une occasion pour renouveler notre engagement à la libération des femmes du cauchemar de la violence, que les abus aient lieu dans des maisons derrière des portes closes ou en plein air dans des champs de conflits armés. Les pays ne peuvent pas progresser lorsque la moitié de la population est marginalisée et maltraitée et assujettie à une discrimination. Lorsque les femmes sont accordées leurs droits et octroyées leurs droits et l'accès à l'éducation, la santé, l'emploi, et la participation politique, elles sont en mesure d'améliorer les conditions de vie de leurs familles, leurs communautés et leurs nations et agir en tant qu'agent de changement.

La Secrétaire d'Etat Clinton l'a récemment bien souligné, "Investir dans le potentiel des femmes et des filles du monde est l'un des moyens les plus fiables pour assurer le progrès global, la stabilité politique pour les femmes – et les hommes – à travers le monde."



FEMME

Lutte contre la violence fondée sur le genre social

# Mobilisées pour briser le mur du

## silence

«La mise en place d'une stratégie nationale de suivi et d'évaluation du phénomène de la violence fondée sur le genre social» est le thème de l'atelier de travail tenu, hier, à l'initiative du ministère des Affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, et ce à l'occasion de la célébration de la journée internationale de lutte contre la violence à l'égard de la femme.

Cette rencontre a pour finalité d'impulser les efforts déployés en faveur de l'élaboration de programmes et de stratégies aptes à créer une mutation qualitative et concrète dans la lutte contre la violence à l'égard de la femme.

Dans une intervention sur les stratégies arabes de lutte contre la violence à l'égard de la femme, de M<sup>me</sup> Samia Doula, chargée de mission au sein du ministère de la Justice et des droits de l'Homme, prononcée en son nom par M. Faouzi Ben Yahya, responsable au ministère des Affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, a évoqué les six axes de la stratégie arabe de lutte contre la violence à l'égard de la femme, en l'occurrence la prévention, la protection, la participation, les législations et les mesures, les études et les recherches, la participation et la coordination, et l'axe du suivi et d'évaluation.

Elle a valorisé, dans ce contexte, la mise en place d'une stratégie arabe, dans le cadre de la présidence de Mme Leila Ben Ali, épouse du Chef de l'Etat, de l'organisation de la femme arabe (OFA), évoquant son importance dans la réalisation d'une mutation qualitative des conditions de vie de la femme arabe, en traitant le thème de la violence en toute clarté, en brisant le mur du silence, et en luttant contre les répercussions de ce phénomène dont pâtit la femme dans la région arabe.

La Tunisie est pionnière dans le domaine de la lutte contre la violence fondée sur le genre social, en mettant en place, en 2008, une stratégie nationale de prévention des comportements violents au sein de la famille et de la société.

L'objectif stratégique de la mise en place de cette stratégie est d'éradiquer les comportements sociaux violents basés sur le genre social, et ce en renforçant la culture de prévention.

Quant aux objectifs spécifiques, ils englobent l'insertion des principes des droits de l'Homme et les valeurs de justice, d'égalité et l'approche genre dans les politiques, les programmes et les projets ainsi que l'appui de la conscience sociale sur la notion de la violence basée sur le genre et ses impacts.

Il s'agit, de même, d'intégrer les concepts de lutte contre la violence et les méthodes de protection dans les programmes d'enseignement, outre le

Présentant les objectifs, les mesures et les recommandations relatifs à chaque axe, M<sup>me</sup> Doula a évoqué la question de la prévention, premier axe de la stratégie, dont les objectifs sont de créer les mécanismes à même de permettre à la femme d'accéder à l'information portant sur les méthodes de sa protection de la violence et à mettre en place les programmes susceptibles de sensibiliser les jeunes et de propager la culture des droits de l'Homme.

L'objectif du deuxième axe de la stratégie, intitulé la protection de la femme arabe de la violence, est de renforcer la capacité des institutions sociales à protéger la femme de la violence basée sur le genre.

Le troisième axe de la stratégie est celui de la participation, dont la finalité est de renforcer la participation de la femme aux différents domaines de développement et d'appuyer sa contribution à la prise de décision dans les programmes relatifs à la lutte contre la violence fondée sur le genre.

### Renforcer la protection de la femme

De son côté, Dr Sarra Ben Zeineb, experte, a présenté une intervention sur «le processus de la prise en charge de la femme victime de violence : les mécanismes et les problématiques».

Elle a affirmé que toutes les formes de violence peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'état

de santé physique ou psychologique des victimes, et de plus, il est très fréquent de se retrouver face à plusieurs types de violences associées.

Il est nécessaire, a-t-elle précisé, d'élaborer et d'appliquer durablement des stratégies multisectorielles, coordonnées au niveau national et local.

Evoquant l'importance du dépistage, elle a souligné que «la victime est identifiée par le prestataire de santé. Ce dépistage est signalé sur son dossier médical confidentiel, qu'elle accepte ou non de suivre la prise en charge qu'on lui propose».

Parmi les recommandations proposées, figurent, selon l'intervenante, la nécessité de mettre en place une base de données et d'informations, ainsi que des services et des mécanismes pour une prise en charge appropriée et diversifiée, d'éradiquer la violence au sein de la famille et de la société, à travers la mobilisation communautaire et la communication sociale, de renforcer les capacités / auto-habilitation des femmes exposées ou victimes de la violence et de mettre en commun les efforts des institutions gouvernementales, des instances élues, des médias et des organisations non-gouvernementales.

Pour sa part, M<sup>me</sup> Hager Nili, responsable de la ligne verte de la lutte contre la violence à l'égard de la femme, au ministère des Affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, a présenté les services fournis par la ligne verte, dont

multidisciplinaire travaille, dans ce cadre, pour fournir des services qualifiés, en toute sécurité et respect de la vie privée des femmes victimes de violence.

L'écoute permet, a signalé l'intervenante, de dresser un bilan détaillé sur le cas traité et de trouver les solutions adéquates. Il s'agit, de même, de veiller à protéger les enfants et de s'assurer de leur protection de toute forme de violence psychique ou physique.

L'intervenante a, dans ce même sillage, présenté les associations et les institutions de suivi et d'orientation des femmes victimes de violence. Elle a précisé aussi les méthodes de la communication et l'importance de ce mécanisme dans la satisfaction psychique, le soulagement et l'aide apportée à la victime de violence.

Étayant son intervention par des statistiques, l'intervenante a précisé que le nombre des communications téléphoniques s'élève à 9000, depuis le lancement de la ligne verte. Elles englobent l'aspect social, juridique, psychique...

Les cas de violence présentés s'élèvent à plus de 1400, de femmes et d'hommes victimes de violence.

### **Un jalon de plus sur la voie de la consolidation des acquis de la femme**

Après avoir identifié le concept de la violence qui se définit d'après la déclaration des nations unies comme étant toute violence fondée sur le genre dont résultent ou qui aura probablement pour résultat, des torts ou souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques pour les femmes, et qui inclut aussi les menaces de cet acte ou toute coercition ou privation arbitraire de liberté, qu'elle soit exercée dans la vie publique ou dans la vie privée, Mme Jezia Hammami, vice-directrice de la protection et de l'encadrement de la femme au sein du ministère des Affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, a mis en valeur la stratégie nationale de prévention des comportements violents au sein de la famille et de la société, dont l'intitulé est «la violence fondée sur le genre à travers le cycle de vie», qui a été initiée le 25 novembre 2008, qui constitue un jalon de plus sur la voie de la consolidation des acquis des femmes.

«Une stratégie est basée sur un arsenal juridique et un référentiel institutionnel, et sur une approche participative et multidisciplinaire au niveau de ses axes et qui s'insère dans le processus égalitaire entre les deux sexes entamé en Tunisie depuis l'indépendance et consolidé depuis l'avènement du 7 novembre, grâce à la volonté politique du Président Zine El Abidine Ben Ali», souligne-t-elle.

En effet, la stratégie nationale de prévention des comportements violents au sein de la famille et de la société a pour objectif l'instauration d'une société basée sur l'égalité des genres et qui ne peut être envisagée ou concrétisée qu'à travers des actions aboutissant à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard de la femme.

Dans ce contexte, Mme Jezia Hammami a évoqué l'apport de la stratégie qui vise à harmoniser davantage l'intervention des partenaires du ministère et de la société civile dans la lutte contre la violence fondée sur le genre. La finalité n'est autre que d'amé-

liorer le statut de la femme et de promouvoir ses droits et d'assurer sa dignité en tant qu'acteur de développement à part entière.

Traitant du volet de la participation fructueuse de l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) en matière de promotion de la femme tunisienne, Mme Amani Touhami, psychologue, a présenté les activités de cet organisme en mettant en valeur la mise en place du projet «équité de genre et prévention de la violence à l'égard de la femme. Ce projet repose sur trois éléments essentiels»: la formation, la recherche et l'information, l'éducation et la communication.

Le volet de la formation vise le personnel médical et paramédical (médecin, sage-femme...), le personnel éducatif ainsi que les psychologues.

«On travaille dans un système de réseautage en partenariat avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales», a affirmé la psychologue.

Concernant le deuxième volet, celui de la recherche, l'intervenante a indiqué qu'il englobe la réalisation des études et la production des supports de formation.

L'organisation de séances de sensibilisation ciblant les jeunes dans les espaces «amis des jeunes» relevant de l'ONFP et l'établissement de cercles de discussion, outre l'élaboration de supports audiovisuels, figurent parmi les axes de l'information, de l'éducation et de la communication.

«Le rôle principal de l'Office est la prévention contre la violence, l'orientation des femmes victimes de ce phénomène, et leur prise en charge en cas de besoin», a souligné Mme Amani Touhami, en ajoutant que l'ONFP est en train de créer une unité de prise en charge psychologique à Ben Arous.

### **Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation**

Lors de sa communication dont le thème est «Pour la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la violence fondée sur le genre au sein de la famille et de la société: Approche conceptuelle», M. Samir Meddeb, expert, a relevé les principaux objectifs et axes de la stratégie nationale de lutte contre la violence fondée sur le genre qui vise à contribuer à la réduction des comportements violents au sein de la famille et de la société, à travers la lutte contre toutes les formes de discrimina-

tion régulière et continue de la lutte contre la violence fondée sur le genre, œuvrer à l'éradication des comportements violents à travers la mobilisation communautaire et la communication pour le changement, assurer un accueil et une prise en charge de qualité, accessibles aux femmes victimes de la violence, œuvrer à garantir l'auto-habilitation des femmes victimes de violence et leur réinsertion sociale sont les finalités ultimes de cette stratégie». En fait, pour atteindre ces objectifs et

mettre en œuvre la stratégie et son niveau de performance, l'intervenante a mis l'accent sur l'importance de l'évaluation continue du mode et du degré de réalisation de ces différents axes stratégiques.

Il a appelé à mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des principaux axes stratégiques en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre.

Ainsi, la création d'un observatoire vient assurer le suivi et l'évaluation en premier lieu, des actes de violence fondés sur le genre en famille et en société et leurs évolutions dans le temps, dans l'espace, par catégories et même par individus.

En second lieu, il est important de créer des systèmes d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violence et de leur accessibilité ainsi que de leur qualité de service, à savoir les services médicaux, les services de police et de justice, les centres d'hébergement, les services d'écoute psychologique, d'orientation et de conseil, et de la société civile, et enfin le suivi de la capacité des femmes victimes de violence à l'auto-habilitation et à la réinsertion sociale.

M. Samir Meddeb n'a pas manqué de passer en revue les expériences nationales en matière de suivi et d'évaluation, notamment dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, de la jeunesse, de la prévention routière, du commerce extérieur, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'observatoire des services bancaires...

A l'occasion de cette rencontre, un débat riche a eu lieu, au cours duquel les participants ont présenté des idées riches et variées sur l'importance de la propagation d'une culture de lutte contre la violence fondée sur le genre.

**Rym Trabelsi  
et Wafa Attyaoui**